



**LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 5 JUIN 2025 – 20h30**

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par le Maire, le 30 mai 2025, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le jeudi 5 juin 2025, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 14

**Étaient présents :**

**À l'ouverture de la séance :**

Mme BLANCHARD Bernadette, M. CADEAU Jean-Louis, Mme BODINIER Élodie, M. GOMEZ Ludovic, Adjoint.

Mme LEMOINE Bernadette, M. FOURNIER Denis, M. JURET Didier, Mme SIENISKI Danièle, M. MORINIERE Luc, M. HANDORIN Pascal, M. BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés :**

**À l'ouverture de la séance :**

M. PELÉ Laurent, Mme CLOCHARD Nathalie, conseillers municipaux.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
PELE Laurent	à	JURET didier
CLOCHARD Nathalie	à	BLANCHARD Bernadette

**Secrétaire :** M. Pascal HANDORIN.

**RESSOURCES HUMAINES**

1. Création d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2. Indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**AFFAIRES FONCIERES**

3. Acquisition de trois terrains appartenant à Angers Loire Métropole : parcelle ZB n°12 au lieudit « Les Vignaiseries » ; parcelle ZI n°12 et ZI n°151 au lieudit « Les Dimetières ».

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

4. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage : avis du conseil municipal.

**Le conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions (M. Didier JURET, M. Pascal HANDORIN) rend un avis favorable.**

**INFRASTRUCTURES**

5. Projet d'arrêté modificatif du classement sonore des voies bruyantes : avis du conseil municipal.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés) rend un avis favorable.**

**QUESTIONS DIVERSES**

Arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du CGCT.